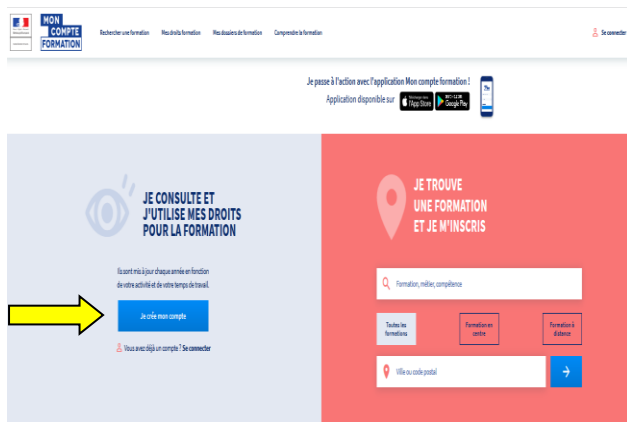


Étape 1 : Mon Compte Formation

Connexion au Portail et cliquez sur mon compte formation www.moncompteformation.gouv.fr puis cliquez sur : [Je crée mon compte](#)



Étape 2 : Inscription

Renseigner tous les champs et cliquer sur : [créer mon compte](#)

Pas de panique, il vous faut uniquement votre N° de sécu, une adresse mail (obligatoire), et fournir un mot de passe dont vous vous souviendrez

The 'Inscription' form contains the following fields: 'Nom de naissance', 'Numéro de sécurité sociale' (with a 'CIE' checkbox), 'Téléphone fixe (optionnel)', 'Téléphone portable (optionnel)', 'Courriel', and 'Confirmez votre courriel'.

This screenshot shows the password creation and security check process. It includes a 'Mot de passe' field with a strength indicator (1 to 4 stars), a 'Confirmez votre mot de passe' field, and a 'Contrôle de sécurité' section with icons for 'Variation sonore' and 'Renouvelez le contrôle de sécurité'. Below this is a checkbox for 'J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation' and a link to 'Je consulte la politique de protection des données personnelles'. At the bottom are 'Annuler' and 'Créer mon compte' buttons, with a yellow arrow pointing to the latter.

Étape 3 : Etape intermédiaire

Indiquer [votre diplôme le plus élevé obtenu](#) grâce au menu déroulant et la date d'obtention puis [valider](#) ou cliquer sur [faire plus tard](#) pour continuer

The screenshot shows a dropdown menu titled 'Votre niveau de diplôme le plus élevé ?' with a close button (X). Below the title is the text: 'Pour nous permettre de calculer vos droits lors de la prochaine alimentation, merci de déclarer votre niveau de diplôme le plus élevé.' The dropdown menu is open, showing 'Diplôme le plus élevé obtenu' and 'Non renseigné'. At the bottom are 'Faire plus tard' and 'Valider' buttons.

Étape 4 : Saisie des heures DIF

Le montant de vos droits CPF s'affichent

The screenshot shows the 'Mes droits formation' page. At the top, it displays '90,00 €'. Below this, there is a text box: 'Vous êtes salarié privé avant le 31 déc 2014 ? Saisissez vos heures acquises au titre du DIF' with a 'Saisir mon DIF' button highlighted by a yellow arrow. Another text box says: 'Vous droits vous permettent de financer une formation. Vos droits acquis au titre d'une année sont crédités au plus tard le 30 avril de l'année suivante.' Below this is an example: 'Exemple : si vous avez travaillé en 2019, les droits CPF correspondants apparaîtront sur votre compte au plus tard le 30 avril 2020.'

Si vous étiez salarié avant le 31 décembre 2014, cliquer sur [saisir mon DIF](#) (vous trouverez ces informations sur la fiche de paie de décembre 2014 ou janvier 2015, ou sur une attestation spécifique de votre employeur de 2014 ou sur un certificat de travail daté avant décembre 2014).

Une attestation doit être obligatoirement jointe pour valider les heures DIF

Saisir vos heures DIF dans [mon solde DIF en heures](#). La conversion en euros est automatique. Cliquer sur [choisir un fichier](#) pour insérer votre attestation DIF. Enfin [valider](#).

Une fois cette étape validée, le montant des droits à la formation s'affiche.

Etape 5 : montant des droits à la formation

Ce montant peut être sollicité pour un financement **total ou partiel** de votre projet de formation (projet que vous aurez **validé** avec votre conseiller (ère)).



TUTO

« CREER SON COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) »

Maj 03.02.20

Identifiants :

N° sécu : _____

Mot de passe : _____